

PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE DE NIVEAU 1

« STAGE DE FORMATION INITIALE AUX P.S.E. 1 » (à conserver)

La formation de **Premiers Secours en Équipe de Niveau 1** permet d'obtenir la compétence de secouriste et a pour objet l'acquisition des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de secours seul ou au côté d'un équipier secouriste, avec ou sans matériel de premiers secours pour préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée d'un renfort.



La formation P.S.E.1 est destinée à toute personne qui désire avoir <u>une activité professionnelle</u>, ou <u>bénévole</u> et <u>volontaire</u> au sein d'un organisme ou d'une association dont le secourisme est une de ses activités reconnues par l'État. Cette formation est aussi un préalable à toute personne qui désire avoir une activité d'équipier secouriste ou de chef d'équipe au sein de ces mêmes organismes ou associations.

Cette formation est aussi un préalable à toute personne qui désire passer l'examen du B.N.S.S.A. (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique), ou le BP JEPS AAN (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports, Activités Aquatiques et de la Natation)

Les participants à cette formation doivent avoir <u>16 ans minimum</u> pour se voir attribuer un certificat de formation. A l'issue de la formation, le participant doit être capable seul de choisir et exécuter correctement les gestes de premiers secours et de mettre en œuvre au côté d'un équipier secouriste le matériel d'urgence et de Premiers secours destinés à :

- Protéger la victime et les témoins,
- Alerter les secours d'urgence adaptés,
- Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des Secours



Le C.D.F.33 U.S.G.R.D. vous propose trois sessions de formation de 4 jours 1/2 en dates des :

Vendredi 20, Samedi 21, Dimanche 22 et Samedi 28, Dimanche 29 novembre 2020

Vendredi 15, Samedi 16, Dimanche 17 et Samedi 23, Dimanche 24 janvier 2021

Vendredi 12, Samedi 13, Dimanche 14 et Samedi 20, Dimanche 21 février 2021

Les sessions se dérouleront :

de: 18h00 à 21h00 le vendredi et de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00, le week end

où : 138 ROUTE DE LEOGNAN – 33140 VILLENAVE D'ORNON (à côté du collège de Chambéry)

Durée : 38 HEURES DE FACE A FACE PEDAGOGIQUE

Et le **Tarif** est de : **250€**, Le **règlement** pourra s'effectuer :

■ Soit, par chèque à l'ordre de l'U.S.G.R.D.,

■ Soit, par bon de commande (à l'ordre de l'U.S.G.R.D.), si les frais du stage sont pris en charge par votre employeur.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: **15** JOURS AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION, avec un nombre maximum de 15 stagiaires.

Toutefois, l'U.S.G.R.D. se réserve le droit d'annuler la session de formation si le nombre minimum de 6 stagiaires n'était pas atteint.

 $\underline{\textit{Pour plus d'informations, vous pouvez contacter}}:$

Monsieur Freddy Sallan au 06.16.11.75.93

Ou

Secrétariat au 06.27.59.06.88

Si cette formation yous intéresse

<u>MERCI de remplir le dossier d'inscription ci-dessous au plus</u> <u>vite, et de le renvoyer l'adresse ci-contre.</u>

DOSSIER A RETOURNER COMPLET A:

C.D.F.33 / U.S.G.R.D.

138 route de Léognan 33140 Villenave d'Ornon

e-mail: <u>usqrd.asso@qmail.com</u> www.centreformationaquitaine-fnmns.fr





BULLETIN D'INSCRIPTION NMNS G.D.F.33 À retourner Рното Civilité □ Madame □ Mademoiselle □ Monsieur **COLLER Nom & Prenom** Nom de jeune fille Date de naissance Lieu de naissance Département de naissance Adresse Code postal VILLE Téléphone E-mail @ **DATES DU STAGE: DATES LIMITES DU DEPOT DE JE CHOISIS MA DATE DE STAGE** DOSSIER **07 novembre 2020** Vendredi 23, Samedi 24, Dimanche 25 et Samedi 28, Dimanche 29 novembre Vendredi 15, Samedi 16, Dimanche 17 et Samedi 23, Dimanche 24 janvier 28 décembre 2020 Vendredi 12, Samedi 13, Dimanche 14 et Samedi 20, Dimanche 21 février 25 janvier 2021 Ce « BULLETIN D'INSCRIPTION » est à nous retourner dûment complété et signé, accompagné : du mode règlement ☐ Chèque ☐ Bon de commande, (à l'ordre de l'U.S.G.R.D). d'un montant de □ 250€ **□** 280€, (cout pour une prise en charge par un O.P.C.O.) d'une enveloppe A4 affranchie au tarif en vigueur avec votre nom et adresse postale, C.D.F.33 de la F.N.M.N.S. - U.S.G.R.D. Dossier reçu le : Nom de la Banque & n° le Bon de commande & N° NOM ET SIGNATURE DU STAGIAIRE ☐ Enveloppe A4 ☐ Affranchie ☐ Nommée ☐ Règlement intérieur **Observations**



REGLEMENT INTERIEUR

À retourner

À observer lors de formation P.S.E.1/P.S.E.2 et leurs formations continues

Article 1

Toute personne suivant une formation au sein de l'association **C.D.F.33 de la F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D**. est couverte par une assurance pour l'activité nommée pendant les heures de formation.

Article 2

Le candidat inscrit à l'une de nos formations est garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties. La couverture d'assurance obligatoire qu'à souscrite le centre de formation de la F.N.M.N.S. permet principalement de vous prévenir contre un risque engageant un tiers. Nous vous conseillons de vérifier les dispositions de votre contrat d'assurance en responsabilité civile.

Article 3

Toute personne suivant une formation doit fournir un dossier d'inscription complet. Ce dossier est à envoyer au **C.D.F.33 de la F.N.M.N.S. -U.S.G.R.D**. 138 route de Léognan 33140 Villenave d'Ornon.

Article 4

Toute personne en formation se doit de respecter le matériel qui est mis à sa disposition pendant la durée de la formation.

Article 5

Toute personne en formation se doit de garder une attitude digne et responsable, compatible avec l'esprit du sauvetage et du secourisme. Elle s'engage à suivre régulièrement la formation qu'elle a entreprise et respecter les formateurs.

Article 6

Toutes convocations, renseignements, informations, et conseils seront transmis par mail (site de l'U.S.G.R.D. ou par mail). Le candidat s'engage à répondre à toute convocation et demande de renseignements faites par courriel ou par téléphone.

L'association du **C.D.F.33 de la F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D.** s'engage à donner un mémento de révision en version papier ou informatique en fonction de la formation suivie PSC1, SST, PSE1 ou PSE2 effectuée sauf pour les maintiens et vérifications des acquis (formations continues / recyclages).

Article 7

Toute formation commencée est due sauf empêchement majeur apprécié par le bureau directeur du **C.D.F.33 de la F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D.** Si le candidat tombe malade (sur justification d'un certificat médical) pendant la ou les formations, une autre date de formation lui sera proposée dans les 12 mois qui suivent son inscription. En aucun cas la formation lui sera remboursée.

Article 8

Une somme sera gardée en cas de désistement dans les 10 jours qui précédent une formation

- 30 euros pour le P.S.C. 1 et une formation continue (recyclage) P.S.E. 1 ou/ & 2,
- * 50 euros pour une formation initiale P.S.E. 1 ou 2,
- 10 euros pour la révision du P.S.C.1.

Nom du stagiaire







REGLEMENT INTERIEUR

À retourner

Article 9

Une somme de 15 euros sera demandée pour tout duplicata de « diplôme » délivré par la F.N.M.N.S.

Article 10

La somme totale de la formation sera gardée et encaissée (aucun remboursement ne sera effectué) en cas de désistement la veille de la formation ou de l'absence du candidat le jour même de la formation.

Article 11

Le candidat débiteur :

- ne sera en aucun cas présenté à un jury d'examen,
- ne se verra délivrer aucun diplôme ou attestation,
- ne pourra suivre la formation.

Article 12

Le candidat cède son droit à l'image pour reproduire et diffuser auprès du public les enregistrements (sans limitation de nombre) en intégralité ou en partie sur tous les supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats, et ce à titre gracieux, et ce pour 15 années.

Ces reproductions auront pour objet l'illustration des activités de l'association du C.D.F.33 de la F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D.

Article 13

En cas de non-respect de l'un des articles du présent règlement, le bureau directeur du **C.D.F.33 de la F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D.** se réserve le droit de prononcer l'exclusion de tout candidat en début ou en cours de formation sans aucun remboursement.

Le Stagiaire Nom & Prénom et Signature précédé de la mention « lu et approuvé »

Le Président

M. Frédéric SALLAN





ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

À retourner si complété

Toute rature, surcharge ou omission sur ce document entraînera le retour du dossier et le retard de l'inscription. L'attestation de prise en charge doit être remplie par l'employeur ou la personne le représentant.

Nom ou Raison Sociale D	DE L'EMPLOYEUR (en cas de prise en charge)
NUMERO DE SIRET	CODE APE
Adresse de Facturation	
CODE POSTAL	VILLE
<u>TELEPHONE</u>	<u>FAX</u>
E-MAIL (merci de remplir le d	champ lisiblement)
DOSSIER SUIVI PAR	
Le soussigné s'engage à	régler la formation au « C.D.F. 33 de la F.N.M.N.S U.S.G.R.D. » souscrite au bénéfice de :
Nom et Prenom d	<u>u Stagiaire</u>
DATE DE LA FORMAT	rion_
POUR UN MONTANT DE OU DE	□ 250€ (deux-cent cinquante euros), □ 280€ (deux cent quatre-vingts euros), cout pour une prise en charge par un O.P.C.O.
Le titre de paiement do	oit être libellé à l'ordre du « C.D.F. 33 DE LA F.N.M.N.SU.S.G.R.D. ».
La partie ci-dessous no professionnelle continu	e concerne que les formations prises en charge par un employeur dans le cadre de la formation ne.
obtenu de sa part une	lé une prise en charge directe du coût de la formation à un organisme financeur (O.P.C.A. ou autre) e confirmation écrite, dûment datée et signée, qu'il joindra alors au présent dossier, il indique ci-dessou ganisme. Dans le cas contraire, il est inutile de compléter cette partie.
NOM DE L'ORGANISME FINA	ANCEUR
NUMERO DE SIRET	
ADRESSE DE FACTURATION E	DE L'ORGANISME FINANCEUR
TELEPHONE	<u>E-Mail</u>
DOSSIER SUIVI PAR	
<u>l'inscription</u> (qu'il s'enga tout ou partie de son fi	B DE LA F.N.M.N.SU.S.G.R.D., <u>l'employeur reconnaît être débiteur en dernier ressort du coût de gre à régler en signant la présente attestation</u>), dans l'hypothèse où l'organisme financeur n'assurerait pa nancement, notamment dans le cas d'une assiduité discontinue ou incomplète du stagiaire. Le paiemen d'inscription, non encore acquittés six mois après l'action de formation, sera réclamé au réel débiteur.

Le cachet et la signature originaux sont exigés sous peine de nullité de la prise en charge. L'EMPLOYEUR - CACHET ET SIGNATURE

, le



Α





PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NIVEAU D'ETUDES :	
<u>DIPLÔMES SCOLAIRES OBTENUS</u> :	
PROFESSION ACTUELLE	
EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :	
NIVEAU SECOURISME ACQUIS :	
A REMPLIR PAR TOUS LES CANDIDATS :	
le, soussignéatteste l'exactitude des rent confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant la formation choisi dissimuler sur mon état de santé.	
Fait à : SIGNATURE :	
l e cède / Je ne cède pas (<i>rayer la mention inutile</i>) mon droit à l'image pour reproduire	ou diffuser auprès du public
es enregistrements (sans limitation de nombre) en intégralité ou en partie sur tous les à ce jour et en tous formats, pendant une durée de 15 ans et ce à titre gracieux. Ces rep	• •
'illustration des activités de l'association CDF 33.	stocactions autonic pour objet
Fait à : SIGNATURE :	





PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1

REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Le règlement européen a renforcé les droits des personnes et les responsabilités des responsables de traitement des données personnelles via le RGPD.

Votre inscription à l'une de nos formations est un traitement de données personnelles géré par le pôle administratif du CD 33 – USGRD sis au 138 route de Léognan -33140- VILLENAVE D'ORNON.

Le traitement a pour objet :

- Le positionnement du stagiaire (tests de prérequis, ...)
- L'inscription du stagiaire à l'une de nos formations,
- La fusion des documents administratifs et pédagogiques du stagiaire en lien avec la formation suivie,
- La création et l'envoi du certificat ou attestation ou diplôme en fin de formation du stagiaire,
- Le suivi de votre parcours de formation.

Les données sont recueillies auprès de tous les stagiaires du CDF 33 – USGRD car celles-ci sont indispensables à la création des documents liés à la formation, aux certificats, attestations et diplômes éventuellement demandés auprès des entités certificatrices, selon la règlementation. Les catégories de données traitées sont les données d'identité personnelles et professionnelles du stagiaire et de sa structure. Les personnes concernées par ce traitement sont le stagiaire ainsi que les responsables administratifs et financiers de l'organisme demandeur.

Le recueil des données est <u>obligatoire</u> et <u>règlementaire</u> dans le cadre de l'inscription aux formations dispensées par le CDF 33 – USGRD. En cas de non fourniture de ces données, le stagiaire ne pourra pas être inscrit à la formation.

Ce traitement ne prévoit pas une décision automatisée et ne fait pas l'objet d'un transfert hors UE. Le destinataire des données est le secrétariat du CDF 33 – USGRD via un logiciel de traitement des données en règle face aux obligations du RGPD.

Les données sont conservées pendant 10 ans conformément aux obligations des organismes de formation. Vous pouvez demander et accéder à une copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au délégué à la Protection des Données du CDF 33 – USGRD (secrétariat).

Je, soussigné(e), Mme/M	atteste avoir pris connaissance des mentions
d'information ci-dessus et accepte que le CDF 33 – USGR	·
formulaire.	Ç

Fait à Villenave d'Ornon, le/......... Le secrétaire

(Nom, prénom et signature)







PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CLAUSE 1: OBJET

Les Conditions Générales de Vente (CGV) décrites ci-après détaillent les droits et obligations du Centre Départemental de Formation de la Gironde de la FNMNS – USGRD et de son client dans la cadre de la vente des formations dispensées par le CDF.

Formations initiales et continues : GQS/PSC 1/PSE1/PSE2/PIC F/PAE F PSC/PAE F PS/ BNSSA/ SSA / FORMATIONS INCENDIES/SST/GESTION DES CONFLITS.

Toute prestation accomplie par le CDF 33 de la FNMNS implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

CLAUSE 2: PRIX

Les prix des différentes formations sont ceux en vigueur au jour de l'édition du devis ou de la commande. Ils sont libellés en euros. Le CDF n'étant pas assujetti à la TVA le prix indiqué est donc celui qui devra être versé.

Le CDF 33 de la FNMNS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment, toutefois il s'engage à facturer les formations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande ou du devis.

CLAUSE 3: RABAIS ET RISTOURNES

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristourne que le CDF 33 de la FNMNS serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge du client de certaines prestations.

CLAUSE 4: ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé

CLAUSE 5: MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des prestations s'effectue

- Soit par chèque
- Soit par virement bancaire
- Soit par espèces





PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1

CLAUSE 6: RETARD DE PAIEMENT

Toute formation effectuée doit être réglée en totalité avant la remise des attestations certificats de compétence ou diplômes en fonction de la formation suivie. En cas de non-paiement aucun documents validant la formation ne sera remis au stagiaire.

CLAUSE 7: FORCE MAJEURE

La responsabilité du CDF 33 de la FNMNS ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution d'une formation ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

CLAUSE 8: TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution à l'amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Fait à VILLENAVE D'ORNON, le/...../.......

Nom, prénom et signature du client précédée de

Le représentant légal du CDF 33 FNMNS

la mention manuscrite « lu et approuvé »

Frédéric SALLAN, Président du CDF 33

C.D.F.33 - U.S.G.R.D. 23 rue de la Paix 33140 Villenave d'Ornon 06,16.11.7 1.91 / 05.20.26.51.21 usgrd associantalised

www.centreformationaquitaine-fnmns.fr SIRET: 51966418900015 - APE: 9499Z N° d'affiliation F.N.M.N.S. D-33-01

